

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Semafo inc.	12 décembre 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque ScotiaMC	11 décembre 2008	Ontario
Fonds BMO Guardian	16 décembre 2008	Ontario
BMO Guardian Fonds Étape Plus 2019 BMO Guardian Fonds Étape Plus 2022 BMO Guardian Fonds Étape Plus 2026		
Fonds communs de placement Blumont Fonds canadien Blumont (auparavant Fonds canadien opportuniste Hirsch Halcyon) FONDS nord-américain Blumont (auparavant Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch Halcyon)	15 décembre 2008	Ontario
Fonds d'achats périodiques Manuvie	12 décembre 2008	Ontario
Fonds Dimensionnels Fonds de titres à revenu fixe de qualité supérieure DFA	12 décembre 2008	Colombie-Britannique
Fonds Dimensionnels Fonds de titres à revenu fixe de qualité	12 décembre 2008	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
supérieure DFA		
Fonds Étape Plus BMO	16 décembre 2008	Ontario
BMO Fonds Étape Plus 2019		
BMO Fonds Étape Plus 2022		
BMO Fonds Étape Plus 2026		
Great-West Lifeco Inc.	11 décembre 2008	Manitoba
Société en commandite accréditive diversifiée NCE (09)	12 décembre 2008	Ontario
Timberwest Forest Corp.	15 décembre 2008	Colombie-Britannique
Thomson Reuters Corporation	17 décembre 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AAER Inc.	12 décembre 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Manitoba - Ontario
Banque Royale du Canada	12 décembre 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi	11 décembre 2008	Québec
Canadian Diversified Resource Investment Listed Liquidity Fund	12 décembre 2008	Ontario
Canadian Mining Diversified Asset Strategy Fund	12 décembre 2008	Ontario
Fiducie de capital BMO II ^{MC} Banque de Montréal	15 décembre 2008	Ontario
Fonds à viser ING DIRECT	11 décembre 2008	Ontario
Fonds à viser ING DIRECT, revenu équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, croissance équilibrée		
Fonds communs de placement Ark	12 décembre 2008	Ontario
Fonds mondial Ark Northroad (<i>auparavant Fonds mondial d'occasions frontierAlt</i>)		
Fonds catégorie énergie Ark Catapult		
Fonds communs de placement de la HSBC	16 décembre 2008	Colombie-Britannique
Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC		
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC		
Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC		
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC		
Fonds revenu mensuel de la HSBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds équilibré canadien de la HSBC		
Fonds de revenu en dividendes de la HSBC		
Fonds en actions de la HSBC		
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC		
Fonds en actions internationales de la HSBC		
Fonds en actions américaines de la HSBC		
Fonds européen de la HSBC		
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC		
Fonds en actions chinoises de la HSBC		
Fonds en actions indiennes de la HSBC		
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC		
Fonds en actions BRIC de la HSBC		
Fonds international changements climatiques de la HSBC		
Portefeuille conservateur LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille conservateur modéré LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille équilibré LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille de croissance LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille de croissance dynamique LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille conservateur modéré MM LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille équilibré MM LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille de croissance MM LifeMapMD de la HSBC		
Portefeuille de croissance dynamique MM LifeMapMD de la HSBC		
FortisAlberta Inc.	15 décembre 2008	Alberta
Fortis Inc.	12 décembre 2008	Ontario
Great-West Lifeco Inc.	17 décembre 2008	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Toronto Hydro Corporation	12 décembre 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2008	Ontario
Capital international – revenu fixe essentiel plus canadien	15 décembre 2008	Ontario
Famille de Fonds d'investissements Criterion	15 décembre 2008	Ontario
Criterion International Equity Fund		
Criterion Global Dividend Fund		
Criterion Water Infrastructure Fund		
Criterion U.S. Buyback Fund		
Criterion Global Clean Energy Fund		
Fonds imaxx ^{MC}	12 décembre 2008	Ontario
Fonds du marché monétaire imaxx		
Fonds d'actions américaines de croissance imaxx		
Fonds d'obligations canadiennes imaxx		
Fonds d'actions américaines de valeur imaxx		
Fonds canadien à versement fixe imaxx		
Fonds d'actions mondiales de valeur imaxx		
Fonds d'actions canadiennes de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
imaxx		
Fonds d'actions mondiales de croissance imaxx		
Fonds d'actions canadiennes de valeur imaxx		
Fonds canadien de dividendes imaxx		
Fonds canadien équilibré imaxx		
Fonds canadien de petites capitalisations imaxx		
Portefeuille Prudence TOP imaxx		
Portefeuille de croissance TOP imaxx		
Portefeuille de revenu TOP imaxx		
Portefeuille de croissance audacieuse TOP imaxx		
Portefeuille équilibré TOP imaxx		
Fonds Mackenzie Destination+2025	16 décembre 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Autorité Aéroportuaire du Grand Toronto	3 décembre 2008	13 février 2008
Banque de Montréal	26 novembre 2008	4 janvier 2008
Banque Royale du Canada	26 novembre 2008	18 septembre 2007
Keyera Facilities Income Fund	24 novembre 2008	3 septembre 2008

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	25 novembre 2008	29 septembre 2008
Merrill Lynch Canada Finance Company	26 novembre 2008	30 juillet 2008
Société Financière Manuvie	3 décembre 2008	12 mars 2007

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
ArcticAx Inc.	2008-11-17	48 unités	1 200 000 \$	3	20	2.3
Bonaventure Enterprises Inc.	2008-11-21	375 000 actions ordinaires	30 000 \$	1	0	2.3
Carlyle Asia Growth Partners IV, L.P.	2008-11-14	parts	24 494 000 \$	1	0	2.3
Colt Ressources Inc.	2008-11-28	6 200 unités	15 500 \$	1	0	2.3
Corporation Uranium Quest	2008-12-05	1 600 000 actions ordinaires	200 000 \$	1	0	2.10
Dialogic Corporation	2008-12-05	17 139 240 actions privilégiées convertibles de catégorie C	17 560 025,48 \$	0	3	2.3
Entropic Communications, Inc.	2007-12-12	150 000 actions ordinaires	909 000 \$	1	0	2.3
Exploration Azimut Inc.	2008-11-21	débetures	1 900 000 \$	4	0	2.3
Exploration Lounor inc.	2008-12-05	4 142 857 actions ordinaires accréditatives et 4 142 857 bons de souscription	290 000 \$	6	2	2.3 / 2.5
Gamecorp Ltd.	2008-11-20	4 000 000 d'actions ordinaires	1 000 000 \$	1	17	2.3
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2008-11-17 au 2008-11-21	billets	3 135 867,75 \$	1	9	2.10

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2008-12-01 au 2008-12-05	billets	1 237 306,42 \$	1	5	2.3 / 2.10
Hyteon Inc.	2008-11-17	90 600 actions ordinaires	486 149 \$	1	1	2.3 / 2.5
iPerceptions inc.	2008-11-26	débetures	3 650 000 \$	4	1	2.3
JP Morgan Chase & Co.	2008-09-30	4 025 000 actions ordinaires	172 793 250 \$	1	1	2.3
KBP Capital Corp.	2008-11-26	11 413 obligations	1 141 300,30 \$	1	48	2.3
Keystone Business Park Inc.	2008-11-26	11 413 actions de catégorie B	1 141,30 \$	1	48	2.3
Mines Virginia Inc.	2008-12-12	1 666 666 actions ordinaires	4 750 000 \$	0	1	2.13
NetShelter Inc.	2008-11-26	1 280 813 actions privilégiées série A	11 149 803,77 \$	1	5	2.3
Nova Uranium Corporation	2008-11-23	50 000 actions ordinaires	2 000 \$	1	0	2.13
PSP Capital Inc.	2008-12-09	billets série 1	600 000 000 \$	9	20	2.3
Raymor Industries Inc.	2008-12-01	4 551 110 unités	819 199,80 \$	7	5	2.3
Reocito Capital Inc.	2008-11-26	1 833 333 actions catégorie A	110 000 \$	1	0	2.3
Ressources Dianor Inc.	2008-12-02	8 417 461 actions ordinaires	749 154,03 \$	0	1	2.13

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Systèmes BUS inc. (Les)	2008-11-26	1 200 000 actions ordinaires	60 000 \$	1	0	2.14

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P.	2008-11-06	Parts de société en commandite	118 180 000 \$	1	1	2.3
Altairis Investments	2008-01-01, 2008-02-01, 2008-03-03, 2008-04-01, 2008-05-01 et 2008-06-01	13 845,1489 parts de société en commandite	6 012 017,62 \$	2	32	2.3, 2.10
Bedford Capital IVC, L.P.	2008-12-05	71 500 parts de société en commandite	71 500 000 \$	1	6	2.3
Calleva Trust (The)	2008-12-01	Parts	12 400 000 \$	1	0	2.3
Cape Fund L.P.	2008-11-07	43 500 parts	43 500 000 \$	4	14	2.3
DGAM Alternative Strategy Fund L.P.	2008-07-31	Parts de société en commandite	10 000 000 \$	1	0	2.3
DGAM Canadian Equity Fund L.P.	2008-03-31	Parts de société en commandite	12 000 000 \$	1	0	2.3
DGAM Resources Fund L.P.	2008-04-02	Parts de société en commandite	4 070 800 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Fonds d'actions canadiennes Newport	2008-11-28, 2008-12-01 et 2008-12-02	1 180,589 parts	121 000 \$	1	11	2.3
Fonds d'actions mondiales Newport	2008-11-28 et 2008-12-01	1 047,121 parts	57 000 \$	1	4	2.3
Fonds de rendement Newport	2008-11-28, 2008-12-01 et 2008-12-02	2 617,232 parts	258 600 \$	1	15	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2008-11-19 au 2008-11-27	30 379,600 parts	3 044 880 \$	2	128	2.3
Galtere International Fund Ltd	2008-11-14	107,61 actions ordinaires	244 503,91 \$	1	0	2.3
Hermes International Fund Ltd.	2008-11-26	1 000 actions ordinaires	994 475 \$	1	0	2.3
HRS Diversified Fund PCC Limited	2008-10-31	31 318,427 actions de catégorie C	3 933 713,40 \$	2	0	2.10
HRS Diversified Fund PCC Limited	2008-11-30	Actions de catégorie C	2 584 319,53 \$	1	0	2.10
HRS Holdings Limited	2008-11-30	Actions privilégiées	2 597 700 \$	1	0	2.3, 2.10
Julius Baer International Equity Fund	2008-01-08, 2008-01-09, 2008-02-25, et 2008-05-06	32 183,920 parts	1 409 364,58 \$	2	2	2.3
Merrill Lynch Canada Finance Company	2008-11-07	Billets	13 051 300 \$	3	0	2.3
Pavilion Resource Fund Flow-Through L.P. (2008) I	2008-10-31	52 500 parts de société en commandite	525 000 \$	3	23	2.3, 2.9

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Pyramis Canadian Long Bond Trust	2007-10-01 au 2008-09-30	901 570,23 parts	25 068 535,18 \$	1	2	2.3
StoneWater Capital Asia (Ex-Japan) LLC	2008-12-01	Parts de société en commandite	2 054 428,20 \$	1	0	2.3
TPG FOF VI-QP, L.P.	2008-08-12	Parts de société en commandite	6 360 000 \$	1	0	2.3
TPG Partners VI, L.P.	2008-05-09	Parts de société en commandite	150 000 000 \$	1	2	2.3
TPG Partners VI, L.P.	2008-08-12	Parts de société en commandite	318 000 000 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Groupe de Fonds Excel

Vu la demande présentée par Excel Funds Management Inc. (le « gestionnaire ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 novembre 2008 (la « demande »);

vu la demande sous examen coordonné présentée conformément à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* (l'« examen coordonné ») en vertu de laquelle l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à accorder aux fonds d'investissement énumérés à l'Annexe A (les « fonds ») une prolongation des délais prévus au paragraphe 2.5(4) du Règlement 81-101 afin que les délais, lors du renouvellement du prospectus simplifié daté du 30 novembre 2007 des fonds, tel que modifié (le

« prospectus »), correspondent à ceux qui s'appliqueraient si la date de caducité du prospectus était le 12 décembre 2008 (la « prolongation demandée »);

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la prolongation demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 10 décembre 2008.

Annexe A

Fonds Inde Excel
Fonds Chine Excel
Fonds Chinde Excel
Fonds de revenu et de croissance Excel
Fonds Europe en émergence Excel
Fonds du marché monétaire Excel

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2008-FIIC-0063

Semafo Inc.

Vu la demande présentée par Semafo Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 décembre 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du prospectus simplifié provisoire et définitif (le « prospectus ») à être déposé sous peu (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. le prospectus vise le placement d'actions ordinaires de l'émetteur;
2. aucune sollicitation ne sera effectuée auprès d'investisseurs du Québec;
3. le placement aura lieu exclusivement en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 12 décembre 2008.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-FS-0047

Toronto Hydro Corporation

Vu la demande présentée par Toronto Hydro Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 novembre 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 5 décembre 2008 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période du 30 septembre 2008;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 12 décembre 2008.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2008.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-FS-0036

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».